|  |
| --- |
| Une image contenant texte  Description générée automatiquement |
| Communiqué de presse  Etude Caisse d’Epargne / Association e-Enfance/3018  sur le cyber-harcèlement des jeunes adultes  **Plus d’1 jeune adulte sur 2**  **a déjà été victime de cyber-harcèlement**    Paris, le 8 novembre 2022  **Caisse d’Epargne et l’Association e-Enfance/3018 dévoilent, ce jour, une étude inédite sur l’exposition des jeunes adultes (entre 18 et 25 ans) à la cyber-violence et plus particulièrement au cyber-harcèlement\*. 60 % des jeunes déclarent ainsi avoir déjà été victimes de cyber-harcèlement.**  Cette étude s’inscrit dans le cadre d’un mécénat entre Caisse d’Epargne, banque et assurance historiques des familles, et l’Association e-Enfance/3018, l’association de référence pour la protection de l’enfance sur internet qui opère depuis 15 ans le 3018, le numéro national pour les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents. Publiée en 2021, une première étude menée auprès des élèves de primaire, collège et lycée, révélait que 20 % des enfants étaient touchés par le cyber-harcèlement.  **Les réseaux sociaux de plus en plus plébiscités par les jeunes malgré les risques**  La crise sanitaire a été un accélérateur de nombreuses pratiques, parmi lesquelles l’usage du numérique et des réseaux sociaux, notamment chez les jeunes adultes : **90 % d’entre eux estiment que leur temps passé sur internet et les réseaux sociaux a augmenté, dont 59 % « beaucoup plus ».** Les jeunes déclarent désormais avoir en moyenne un compte sur 8 réseaux sociaux différents et ils sont 68 % à être actifs sur les sites de jeux en ligne.  **64 % des jeunes adultes estiment s’exposer à des risques lors de leur utilisation d’internet et des réseaux sociaux** et 70 % déclarent que les périodes de confinement les ont conduits à être encore plus exposés qu’avant à ces risques. Parmi les risques identifiés par les répondants, 34 % citent le piratage, 21 % la diffusion d’informations personnelles sur internet, 21 % le cyber-harcèlement et 13 % les mauvaises rencontres.  La sensibilisation, quant à elle, est jugée insuffisante : **alors que 75 % des jeunes adultes ont bénéficié d’actions de prévention, ils sont seulement 24 % à estimer avoir été totalement sensibilisés.**  **60 % des jeunes adultes victimes de cyber-harcèlement, avec de nombreuses conséquences sur la santé**  Si les risques liés à l’utilisation d’internet et des réseaux sociaux sont bien identifiés par les répondants, le cyber-harcèlement reste un risque majeur puisqu’il concerne **plus d’un jeune adulte sur deux (60 %)**. La majorité des victimes de cyber-harcèlement connaissent également leur première confrontation au sujet dans l’adolescence, avant 21 ans, à une période charnière pour le développement de l’individu. Bien qu’il n’y ait **pas de profil type** compte tenu du nombre particulièrement important de victimes, on note néanmoins un peu plus d’hommes, de non diplômés, inscrits sur un grand nombre de réseaux sociaux et plus souvent sur les jeux en ligne en réseau.  Ce type de situation peut avoir de lourdes conséquences sur la santé physique et mentale des victimes : **69 % des jeunes adultes victimes de harcèlement déclarent avoir été sujets à des insomnies, des troubles de l’appétit ou du désespoir, 51 % ont failli tomber dans des comportements d’addiction (alcool ou drogue) et** **49 % reconnaissent avoir pensé au suicide.**  46 % des jeunes adultes interrogés déclarent également avoir subi un piratage de leurs comptes ou données personnelles sur les réseaux sociaux, 44 % se sont déjà sentis agressés par des contenus choquants et 39 % déclarent avoir été victimes d’arnaques.  **La mise en place d’un suivi psychologique jugée nécessaire par les jeunes adultes en cas de cyber-harcèlement**  Loin d’être une fatalité et bien que l’usage du numérique et des réseaux sociaux ne soit vraisemblablement pas amené à décroître dans les années qui viennent, des réponses peuvent être formulées pour faire face à ces enjeux.  **Confrontés à une situation de cyber-harcèlement, les jeunes apprécieraient ainsi de l’aide ou de l’information de la part d’une association de lutte contre les cyber-violences (52 %)**. De plus, **pour 62 % d’entre eux, la mise en place d’un accompagnement psychologique en cas de cyber-harcèlement est jugée utile.** Caisse d’Epargne intègre d’ores-et-déjà une assistance psychologique en cas de cyber-harcèlement dans ses contrats d’assurance scolaire et santé. Cette assistance donne accès à un réseau de plus de 1 500 psychologues cliniciens partout sur le territoire.  *« Le cyber-harcèlement est un enjeu majeur de santé publique. Des réponses adaptées doivent être apportées tant en termes de prévention que d’accompagnement des victimes. Par le biais de son mécénat avec l’Association e-Enfance/3018 et des solutions proposées à ses assurés, Caisse d’Epargne, banque et assurance historiques des familles, souhaite s’inscrire dans cette ambition et soutenir toujours davantage ses clients »,* **commente****Nicolas Balerna, directeur Banque de Détail Caisse d'Epargne.**  **Caisse d’Epargne et l’Association e-Enfance, le renouvellement du mécénat pour poursuivre la lutte contre le cyber-harcèlement**  Depuis 2021, Caisse d’Epargne accompagne l’Association e-Enfance/3018 à travers un programme de mécénat qui, outre le soutien financier, avait mené à la publication d’une étude sur le cyber-harcèlement des enfants (6-18 ans) en octobre, faisant déjà le constat de 20 % des enfants touchés par le cyber-harcèlement. Grâce à cette nouvelle étude et au renouvellement du mécénat, Caisse d’Epargne et l’Association e-Enfance souhaitent aller plus loin dans la compréhension du phénomène, la sensibilisation et la promotion du numéro dédié de l’association, le 3018, auprès des familles et des jeunes.  *« Nous sommes ravis du renouvellement du mécénat de Caisse d’Epargne, sur un sujet aussi important que le cyber-harcèlement. Ce soutien nous permet notamment de mener ces études annuelles qui confirment à l’échelle nationale ce que nous observons tous les jours sur le 3018, numéro national contre les violences numériques, à savoir une augmentation du nombre de jeunes victimes et d’appels de parents désorientés. »,****commente Justine Atlan, directrice générale de l’Association e-Enfance/3018.***  **\****Étude réalisée en ligne par Audirep pour Caisse d’Epargne entre le 18 mai et le 3 juin 2022, auprès d'un échantillon de 1 209 jeunes âgés de 18 à 25 ans.*  **À propos de Caisse d’Epargne**  Les 15 Caisses d'Epargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 17,8 millions de clients (dont 4,4 millions de sociétaires), elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l’économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l’épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d’Epargne font partie du Groupe BPCE, 2e groupe bancaire en France.  **À propos de l’Association e-Enfance/3018**  *Reconnue d’utilité publique, l’Association e-Enfance/3018 est la référence pour la protection de l’Enfance sur internet et l’éducation à la citoyenneté numérique depuis 2005. Agréée par le Ministère de l’Education nationale, elle mène des actions de sensibilisation auprès des élèves, des parents et des professionnels. Elle opère le 3018 (helpline française du programme européen Safer Internet), numéro national gratuit, anonyme et confidentiel pour les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents ainsi que l’application 3018, lancée en février 2022.*  *Tiers de confiance auprès des réseaux sociaux pour signaler et faire supprimer des contenus préjudiciables en quelques heures, le 3018* ***est le point d’entrée unique pour signaler toute situation de cyberharcèlement des enfants, afin d’assurer une prise en charge rapide et globale de la victime.*** *Conventionné avec le Ministère de l’Education nationale, la plateforme Pharos (*[*internet-signalement.gouv.fr*](about:blank)*), la Gendarmerie nationale, le Ministère de la justice et le 119-Enfance en danger, le 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l’Enfance sur Internet.* [*www.e-enfance.org*](http://www.e-enfance.org/)*.*  **Contacts presse**  **Agence Hopscotch**  Manon Cholat-Serpoud : [mcholat-serpoud@hopscotch.fr](mailto:mcholat-serpoud@hopscotch.fr) / 06 70 35 19 83 Kenza Benazzedine : [kbenazzedine@hopscotch.fr](mailto:kbenazzedine@hopscotch.fr) / 01 41 34 22 82  **Groupe BPCE – Caisse d’Epargne**  Christine Françoise : 01 58 40 46 57 / 06 23 40 31 62  Fanny Kerecki : 01 40 39 68 21 / 06 17 42 16 33  [**groupebpce.com**](https://www.groupebpce.com/) |
|  |